



**HAL**  
open science

**Journées économiques de l’Outre-Mer, Actes de la  
Recherche Ultra-Marine (ARUM 2022) CESE, Paris,  
11-12 oct. 2022. Résumé de ma communication  
intitulée: TRACER LES CONTOURS D’UN DROIT  
ECONOMIQUE DES OUTRE-MER. CONTRIBUTION  
A L’ELABORATION D’UNE DISCIPLINE  
JURIDIQUE**

Brigitte Facorat-Gaspard

► **To cite this version:**

Brigitte Facorat-Gaspard. Journées économiques de l’Outre-Mer, Actes de la Recherche Ultra-Marine (ARUM 2022) CESE, Paris, 11-12 oct. 2022. Résumé de ma communication intitulée: TRACER LES CONTOURS D’UN DROIT ECONOMIQUE DES OUTRE-MER. CONTRIBUTION A L’ELABORATION D’UNE DISCIPLINE JURIDIQUE. 2022. hal-03987207

**HAL Id: hal-03987207**

**<https://hal.science/hal-03987207>**

Preprint submitted on 14 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

**Journées économiques de l’Outre-Mer  
Actes de la Recherche Ultra-Marine (ARUM 2022)  
CESE, Paris, 11-12 oct. 20221**

**Résumé de ma communication intitulée :**

**TRACER LES CONTOURS D’UN DROIT ECONOMIQUE DES OUTRE-MER.  
CONTRIBUTION A L’ELABORATION D’UNE DISCIPLINE JURIDIQUE**

**Brigitte FACORAT-GASPARD**

*Maîtresse de conférences en droit privé  
Université des Antilles, Pôle Guadeloupe,  
Centre de Recherche en Economie et en Droit du Développment Insulaire (CREDDI)*

---

<sup>1</sup> Journées économiques de l’Outre-Mer, ARUM 2022 organisés par l’ATOM, la MRSH de Caen et la Fédération TEPP du CNRS, avec l’appui du CESE, de l’INJEP, du Ministère des Outre-Mer, et de la Région Réunion, à Paris au Conseil Economique, Social et Environnemental, à paraître dans les Actes du colloque.  
<https://arum2022.sciencesconf.org/>

## TRACER LES CONTOURS D'UN DROIT ECONOMIQUE DES OUTRE-MER. CONTRIBUTION A L'ELABORATION D'UNE DISCIPLINE JURIDIQUE

« *N'allez pas où le chemin vous mène, allez au contraire  
là où il n'y a pas de chemin et laissez une piste* ».

Ralph WALDO EMERSON

### Résumé

La présente contribution propose plusieurs pistes de réflexion visant à tracer les contours d'un droit économique de l'outre-mer appréhendé comme une discipline juridique<sup>2</sup>. Celle-ci présente un double intérêt d'ordre épistémologique et pédagogique.

Elle se conçoit comme le premier volet d'une littérature juridique comprenant l'ensemble des aspects du droit économique des outre-mer *de lege lata* et *de lege ferenda*. Le but de ce premier volet est de mettre en évidence les interactions existant entre le choix du statut et les objectifs socio-économiques propres au territoire.

### Mots-clé :

Droit économique ; Outre-mer ; Régions ultrapériphériques (RUP) ; PTOM ; Autonomie financière ; Mayotte ; Saint-Barthélemy ; Différenciation juridique.

### INTRODUCTION

Nombre d'études relatives à l'outre-mer relèvent du droit public des collectivités territoriales, fondé sur la distinction classique entre le statut d'identité législative et celui de la spécialité législative (Titre XII, articles 73 et 74 de la Constitution). Peu en revanche abordent les problématiques centrées sur l'entreprise. La présente contribution propose d'analyser l'évolution du droit applicable à l'activité économique dans les outre-mer depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. Cette date, marquant l'acte II de la décentralisation, constitue un tournant dans la façon d'appréhender la production normative : auparavant issue d'un droit d'Outre-mer, elle est désormais fondée sur un droit « des » outre-mer. La réécriture du Titre XII de la Constitution en témoigne.

A vrai dire, quelles que soient les périodes qui ont jalonné les relations entre l'Etat et les outre-mer, tout débat statutaire est consubstantiel au développement socio-économique des Territoires Français d'Outre-Mer, qu'il s'agisse d'accroître plus de responsabilités<sup>3</sup>, de revendiquer un droit à la différence<sup>4</sup>, d'œuvrer pour une *égalité réelle*<sup>5</sup> ou de consacrer la *différenciation territoriale*<sup>6</sup>. De même, quelle que soit la sphère juridique applicable,

---

<sup>2</sup> BARBOU DES PLACES Ségolène & AUDREN Frédéric, *Qu'est-ce qu'une discipline juridique ? Fondations et recompositions des disciplines dans les facultés de droit*, LGDJ, Paris, 2018.

<sup>3</sup> Rapport au Premier Ministre de Mr Lise & Mr Tamaya, *les départements d'aujourd'hui, la voie de la responsabilité*, déc. 1999 ; Sénat, Rapport d'information n° 519 de M. Éric Doligé, fait au nom de la mission commune d'information outre-mer, 7 juill. 2009.

<sup>4</sup> « 20 ans après la Déclaration de Basse-Terre, formalisons notre droit à la différence » : <http://outremers360.com/politique/tribune-dantoine-karam-20-apres-la-declaration-de-basse-terreformalisons-notre-droit-a-la-difference>.

<sup>5</sup> Assemblée nationale, Rapport de Mr V. Lurel n° 4064 relatif à l'égalité réelle outre-mer, 28 sept. 2016.

<sup>6</sup> Sénat, Rapport d'information de M. Magras, n° 713 sur la différenciation territoriale, 21 sept. 2020.

l'entreprise constitue un objet d'étude essentiel qu'il convient de replacer au cœur de l'épistémologie des sciences juridiques et économiques.

En la matière, la question statutaire est le fruit d'une dualité issue des sources du droit français et du droit de l'Union Européenne (l'UE). Ainsi, dans une première approche déductive, l'articulation du droit français et du droit de l'UE permet de comprendre l'intérêt socio-économique résultant des interactions entre le statut normatif et le droit économique applicable (I). Dans une seconde approche, elle déductive, deux exemples de changement statutaire mettent en évidence les enjeux socio-économiques qui sous-tendent de telles interactions, ceci tant à l'échelle du droit interne qu'à l'échelle du droit de l'UE (II).

## **I – LE STATUT NORMATIF ET LE DROIT ECONOMIQUE APPLICABLE**

### **A/ LES DROM-COM ET LA PLURALITE DES TERRITOIRES**

### **B/ LES RUP-PTOM ET LA VARIABILITE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'UE**

## **II – LE CHANGEMENT DE STATUT NORMATIF ET LES ENJEUX ECONOMIQUES DU TERRITOIRE**

### **A/ LE RENFORCEMENT DE L'AUTONOMIE FINANCIERE DE SAINT-BARTHELEMY**

1. Les apports financiers de l'autonomie fiscale
2. Les apports financiers de l'autonomie douanière

### **B/ LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE MAYOTTE**

1. La « situation économique et structurelle » spécifique de Mayotte  
➤ L'arrêt *Mayotte* du 15 décembre 2015<sup>7</sup>
2. Le nouveau critère des emplois locaux dans le droit de la commande publique  
➤ L'arrêt *Département de Mayotte* du Conseil d'Etat du 20 décembre 2019<sup>8</sup>. Cette décision opère un revirement de jurisprudence<sup>9</sup>.

## **CONCLUSION**

Les interactions entre l'économie et le droit montrent comment les problématiques spécifiques à l'outre-mer tracent graduellement les contours d'une discipline juridique en devenir.

<sup>7</sup> CJUE, 15 décembre 2015, aff. C-132/14 à C-136/14.

<sup>8</sup> CE, 20 décembre 2019, n°428290.

<sup>9</sup> F. LINDITCH, *Le nouveau critère de « l'emploi local » dans la commande publique, À propos d'une rencontre improbable, mais bienvenue*, JCP A n°4, 27 janvier 2020, 2026.